

Arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales

04/02/2011

Ce texte présente les modalités selon lesquelles le directeur général de l'agence régionale de santé agréé les lieux de stage et les praticiens-maîtres de stage. Sont également précisés l'organisation, le déroulement et la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales, notamment s'agissant de la répartition des postes et de l'affectation des internes, ainsi que les conditions de changement de pré choix de spécialité.